



## **AVIS D'APPEL A CANDIDATURES**

Pour la création d'une unité d'hébergement au titre de la Protection de l'Enfance dédiée à un accompagnement global social/médico-social pour des mineurs ou jeunes majeurs protégés et en situation de handicap dans le département de l'Aveyron.

### **Descriptif du projet**

#### **Autorité compétente pour l'appel à candidatures :**

Conseil Départemental de l'Aveyron  
Hôtel du Département  
Place Charles de Gaulle  
CS 43147  
12031 RODEZ Cedex  
dppef@aveyron.fr

**La date limite de dépôt des candidatures est fixée au : Mercredi 30 avril 2025**

Les dossiers parvenus ou déposés après la date limite de dépôt des dossiers ne seront pas recevables.

#### **1- Objet de l'appel à candidatures**

Le département de l'Aveyron compétent en vertu de l'article L313-3 b) du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) pour délivrer l'autorisation, ouvre un appel à candidatures portant sur la création d'une unité d'hébergement au titre de la Protection de l'Enfance adossée à une structure sociale de type MECS permettant l'accueil d'enfants sous mesure de protection avec une notification MDPH en ESMS (IME/ITEP) non suivie d'effet ou de manière très partielle, afin de répondre aux problématiques croisées sur les champs de la Protection de l'Enfance et du handicap dans le département de l'Aveyron.

Le département de l'Aveyron a été identifié pour rejoindre la démarche de contractualisation Préfet-ARS-Département pour l'exercice 2021 dans le cadre de la Circulaire N°DGCS/SD2B/DGS/SP1/2021/25 du 1er

avril 2021 relative à la contractualisation Préfet/ARS/Département en prévention et protection de l'enfance pour l'exercice 2021.

Cet appel à candidatures s'inscrit ainsi dans les objectifs poursuivis par la stratégie nationale de Prévention et de Protection de l'Enfance visant à garantir les droits des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance : droit à la santé, à l'éducation, à la sécurité affective, à l'autonomie et dans ce cadre à améliorer notamment la prise en charge du handicap en Protection de l'Enfance.

Elle prévoit notamment la création de dispositifs d'intervention adaptés aux problématiques croisées de Protection de l'Enfance et de handicap. L'objectif étant de construire une réponse adaptée en termes d'accompagnement médico-social, aux besoins spécifiques des enfants confiés à l'ASE, en lien avec les acteurs de la protection de l'enfance.

Le département de l'Aveyron constate qu'un certain nombre d'enfants relevant de l'ASE et bénéficiant d'une orientation médico-sociale ne sont pas ou insuffisamment accompagnés au sein de structures médico-sociales. Ceci a pour conséquence une dégradation de la situation, tant au niveau social que médico-social, à des ruptures dans leur parcours et à l'absence de réponse adaptée à leurs besoins.

Ces enfants ont alors besoin d'une prise en charge momentanée ou répétée au sein d'un établissement qui propose un accompagnement global coordonné reposant sur des compétences sociales et médico-sociales pour que la situation puisse se stabiliser et qu'un accompagnement puisse se construire plus sereinement.

Dans le cadre du contrat tripartite de Prévention et de Protection de l'Enfance, les services du département de l'Aveyron et de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie souhaitent la création :

- D'une offre complémentaire d'accueil pour 3 à 5 situations ouvert 365 jours par an à destination des enfants relevant d'une mesure de protection de l'ASE et ayant une notification MDPH en ESMS non suivis d'effet ou de manière très partielle.

Cette offre vise à :

- Apporter une réponse coordonnée sociale et médico-sociale à des enfants non pris en charge de manière adaptée et par conséquent en risque de rupture de parcours ;
- Améliorer le partage des pratiques et la co-construction des parcours entre le secteur social et médico-social ;
- Créer une dynamique commune autour des situations de jeunes dont la prise en charge est complexe.

Cet appel à candidatures est associé à la réalisation d'un appel à candidatures de manière concomitante par la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie pour la création d'une équipe médico-sociale adossée à une unité d'hébergement, proposant un accompagnement global social/médico-social en établissement de la Protection de l'Enfance pour des mineurs ou jeunes majeurs protégés et en situation de handicap dans le département de l'Aveyron. Le cahier des charges de cet appel à projet est consultable et téléchargeable sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé Occitanie rubrique « Appel à projets et à candidatures » ([www.occitanie.ars.sante.fr](http://www.occitanie.ars.sante.fr))

Le présent avis vise donc à créer une unité dédiée de 3 à 5 places par extension non importante d'un hébergement social par le Département.

## **2- Cahier des charges**

Le cahier des charges de l'appel à candidatures est annexé au présent avis (annexe 1). Il sera téléchargeable sur le site internet du département de l'Aveyron rubrique « Les appels à projets et arrêtés du Département » ([www.aveyron.fr](http://www.aveyron.fr)).

## **3- Modalités d'instruction des projets**

Les dossiers seront analysés au regard des dispositions du cahier des charges. Ils feront l'objet d'un compte-rendu d'instruction motivé.

Le niveau de maturité du projet sera apprécié ainsi que le calendrier prévisionnel de mise en œuvre effective.

Dans la mesure où ce projet est en lien direct avec l'appel à candidature lancé par la Délégation Départementale l'Agence Régionale de Santé Occitanie, un avis leur sera demandé.

La décision d'autorisation du Président du département de l'Aveyron sera notifiée au candidat retenu par lettre recommandée avec avis de réception.

## **4- Modalités de transmission du dossier de candidature**

Chaque candidat devra adresser son dossier de candidature, en une seule fois, par courriel au **plus tard pour le mercredi 30 avril 2025** auprès du département de l'Aveyron ([dppef@aveyron.fr](mailto:dppef@aveyron.fr))

### **LES PIECES A JOINDRE AU DOSSIER**

En application de l'article R313-8-1 du CASF « Les demandes d'autorisation sont accompagnées de tout document permettant de décrire de manière complète le projet et d'apprécier le respect des critères mentionnés à l'article L313-4 »

A ce titre le porteur de projet devra transmettre en annexe du projet les éléments suivants :

- Tableau des effectifs en ETP et par type de qualification, ancienneté cible et emploi (salarié, mis à disposition, libéral)
- Plan de formation envisagé ainsi que les types et modalités de formation
- Planning hebdomadaire type d'intervention
- Budget prévisionnel en année pleine

## **5- Publication et modalités de consultation de l'avis d'appel à candidatures**

Le présent avis d'appel à candidatures et ses annexes sont publiés au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Occitanie. Les pièces constitutives de l'appel à candidatures sont consultables et téléchargeables sur le site du département de l'Aveyron rubrique « Les appels à projets et arrêtés du Département » ([www.aveyron.fr](http://www.aveyron.fr)).

Le 1er avril 2025